



## Assemblée générale

Distr.  
GÉNÉRALE

A/52/785/Add.8  
7 juillet 1998  
FRANÇAIS  
ORIGINAL : ANGLAIS

---

Cinquante-deuxième session  
Point 120 de l'ordre du jour

BARÈME DES QUOTES-PARTS POUR LA RÉPARTITION DES DÉPENSES  
DE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES

Lettre datée du 7 juillet 1998, adressée au Président  
de l'Assemblée générale par le Secrétaire général

Comme suite à mes lettres des 4 février, 23 et 31 mars, 27 avril, 6 et 15 mai et 2 et 4 juin 1998 (A/52/785 et Corr.1 et Add.1 à 7), j'ai l'honneur de vous informer que le Honduras a effectué les versements nécessaires pour ramener le montant de ses arriérés en deçà de la limite spécifiée à l'Article 19 de la Charte.

Le Secrétaire général

(Signé) Kofi ANNAN

-----